

Décision

Générale

colonial

Décision n° 271/SG/ESJ fixant la composition de la Commission de surveillance et correction des examens du C.A.P. et du C.E.A.P.

n° 271/SG/ESJ

Ministère

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT, DES SPORTS ET DE
LA JEUNESSE

Date de publication

26 février 1968

Numéro JO

n° 5 du 10/03/1968

Date du numéro

10 mars 1968

TEXTE INTÉGRAL

La Commission de surveillance et de correction des examens du certificat élémentaire d'aptitude pédagogique et du certificat d'aptitude pédagogique territoriaux, session du 3 mai 1968, est composée comme suit : Président : M. Gadais, inspecteur, chef du Service de l'Enseignement du premier degré ; Membres : Mmes Achard, directrice de l'école de la Plaine; Carrère, directrice de l'école de Boulaos ; Regnault, institutrice chargée des cours de formation professionnelle ; MM. Bourdeau, conseiller pédagogique ; Cazet, directeur de l'école du boulevard de la République ; Stamm, directeur de l'école du Stade. La Commission se réunira : — pour la surveillance de l'épreuve écrite : vendredi 3 mai 1968, à 7 heures à l'école du boulevard de la République : — pour l'interrogation orale (C.E.A.P.) : le vendredi 3 mai, à 15 heures, à l'école du boulevard de la République ; — pour la correction des épreuves écrites : à l'initiative de son président.